

Code de déontologie de l'industrie laitière canadienne en matière de publication - Juin 2010 -

Le présent Code de déontologie fournit des lignes directrices pour la publication juste et éthique de l'information associée **aux animaux, à la semence et aux embryons laitiers** au Canada. Des directives et des méthodes d'expression détaillées sont disponibles auprès des organismes responsables mentionnés. Le respect du code est fortement encouragé, et il sera mis en application par le Réseau laitier canadien (CDN) auprès de ses organismes membres et par les associations de race auprès de leurs membres respectifs. L'information publiée doit contenir des renseignements génétiques, phénotypiques et généalogiques exacts.

Information génétique

La publication de l'information génétique inclut les annonces promotionnelles pour les animaux individuels ou les groupes, les pages des catalogues de vente, les répertoires de taureaux et les feuilles d'épreuves généralement produits par les entreprises d'I.A., ainsi que les listes d'animaux et les détails sur les profils génétiques présentés dans les sites web d'Internet.

1. Pour toutes les formes de publication, l'information génétique doit être conforme aux directives de publication et aux méthodes d'expression fournies par CDN.
2. Les indices génétiques étrangers exprimés en équivalences canadiennes doivent répondre aux critères approuvés par CDN et être fournis directement par CDN.
3. Pour toute information sur les évaluations génétiques dont la clientèle cible est le producteur laitier canadien, l'ordre de priorité des renseignements suivant doit être respecté :
 - Dans tous les cas où une évaluation officielle génétique canadienne est publiée par CDN, elle doit être utilisée en vue de sa publication sous toutes ses formes. Cela inclut les taureaux éprouvés avec des filles au Canada, les vaches avec des données de performance au Canada ainsi que toutes les génisses et les jeunes taureaux sans égard à leur pays d'origine. Les évaluations génétiques étrangères peuvent être incluses à titre d'information supplémentaire.
 - Dans le cas des taureaux éprouvés et des vaches avec des données de performance aux États-Unis, l'évaluation génétique officielle telle qu'elle a été publiée dans ce pays peut être utilisée en vue de sa publication au Canada. Toute évaluation MACE publiée par CDN peut aussi être utilisée.
 - Dans le cas des taureaux éprouvés et des vaches avec des données de performance dans un pays étranger autre que les États-Unis, toute évaluation MACE publiée par CDN doit être utilisée en vue de sa publication au Canada. Si aucune évaluation MACE n'est disponible, alors seule l'évaluation génétique officielle telle qu'elle a été publiée dans ce pays devra être utilisée.
4. Dans tous les cas où de l'information sur l'évaluation génétique est rendue disponible, elle doit être correctement identifiée (comme indiqué dans le tableau ci-dessous) et elle doit être accompagnée d'au moins les détails suivants :
 - Le pays et/ou l'organisme sources (ÉU, USDA, HO USA, etc.), s'ils ne sont pas canadiens.
 - La date d'évaluation telle qu'elle est indiquée par CDN ou par l'association de race (Jan*10 ou 10*Jan).
 - La fiabilité pour l'IPV ou l'indice génétique global d'un pays étranger (TPI, NM, etc.) tels qu'ils ont été publiés officiellement.
 - Les évaluations qui incluent la génomique doivent être indiquées en tant que telles, soit explicitement ou au moyen du suffixe « G » en association avec les références suivantes utilisées pour les évaluations basées au Canada.

Type d'évaluations génétiques publiées par CDN	Indice d'IPV	Base du caractère
Taureaux éprouvés sur la base de leurs filles au Canada <u>et</u> vaches avec des données de performance au Canada	IPV IPVG*	VÉE VÉEG*
Taureaux et vaches étrangers avec une évaluation MACE au Canada	IPVM IPVMG*	MACE MACEG*
Jeunes taureaux et génisses de n'importe quelle origine	IPV MP IPV MPG*	MP MPG*

*Note : * réfère à l'identification des animaux génotypés avec de l'information génomique dans leur évaluation génétique publiée.*

5. Pour les évaluations génomiques, les Valeurs génomiques directes (VGD) seront seulement publiées conjointement avec l'évaluation génétique officielle basée sur les données canadiennes (IPVG et VGD pour l'IPV ou VÉEG/MPG et VGD pour un caractère spécifique).
6. L'inclusion des détails sur les évaluations génétiques n'est pas requise dans les annonces publicitaires, comme spécifié au point (3) ci-dessus, mais lorsqu'une telle information est incluse, elle doit être conforme aux exigences décrites au point (4). La seule exception est qu'il n'est pas requis d'inclure la Fiabilité pour l'IPV si l'IPV est la seule évaluation génétique fournie sans aucune autre information sur les caractères.

Information phénotypique

1. L'information phénotypique doit être conforme aux directives et aux méthodes d'expression fournies par CDN, les associations de race et les partenaires du Contrôle laitier canadien.
2. L'information sur la classification qui n'est pas canadienne doit être indiquée.
3. Les relevés associés à chaque lactation doivent représenter l'information officielle la plus récente et inclure l'âge au vêlage, les jours en lait et l'unité d'expression si ce ne sont pas des kilogrammes.
4. Pour les taureaux, les données de performance sommaires ou moyennes des filles doivent être accompagnées de l'évaluation génétique pour le caractère général associé à l'information phénotypique (généralement les rendements en production ou la Conformation).
5. L'utilisation de photos ne doit comporter aucune amélioration ou manipulation dans l'intention de donner une impression incorrecte de la conformation de l'animal.

Information généalogique

1. L'information généalogique doit suivre les directives et les méthodes d'expression fournies par les associations de race.
2. Dans le cas des animaux qui ne sont pas pur sang, le niveau de pureté doit être indiqué.
3. Les animaux qui possèdent des gènes récessifs connus doivent être identifiés.

Organismes signataires/Politique

Le présent code de déontologie de l'industrie laitière canadienne en matière de publication sera distribué à grande échelle et mis à la disposition du public dans les sites web des organismes de l'industrie, incluant ceux de CDN et des associations de race. Les magazines de races ou d'éleveurs dont la première clientèle cible est constituée des producteurs laitiers canadiens doivent se conformer au présent Code de déontologie lorsqu'ils acceptent des annonces promotionnelles en vue de leur publication. Les noms des signataires du présent Code de déontologie seront largement publicisés de façon à ce que leur intérêt dans la diffusion juste et appropriée d'une information exacte aux producteurs laitiers canadiens soit reconnu. Tout manquement au présent Code de déontologie sera porté à l'attention de l'organisme approprié, soit l'association de race en ce qui concerne l'information généalogique et CDN pour toute autre information.